



Gatineau, le 26 mai 2011

Monsieur Carol Hébert, ing.
Service d'urbanisme
C.P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

Objet : Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau

Monsieur Hébert,

Voici réponse à la question 5 du BAPE qui avait été soulevée lors de la première session de consultations :

Q5) À la page 18 de l'annexe J de l'étude d'impact (PR3.1), il est dit que « cette diminution [d'émission de contaminants] s'explique par le fait que les taux d'émission sont moindres en 2014 et 2031 par rapport à 2008 et cela malgré l'augmentation relative de l'achalandage du chemin Pink », sans plus d'explication sur les causes entraînant cette diminution.

Selon la compréhension de la commission d'enquête, la diminution du taux d'émission réfère à la performance des véhicules automobiles par kilomètre parcouru (taux kilométrique) prise en compte dans le logiciel Mobile 6C. Pour le calcul des émissions, ce logiciel tient compte de la vitesse de déplacement des véhicules, du type de véhicule, de la composition du parc de véhicules, du carburant utilisé et peut tenir compte des percées technologiques ou de l'évolution de la composition du parc automobile.

En audience publique, vous avez mentionné que la diminution des émissions atmosphériques (CO, NO₂, PM et HC) en 2031 par rapport à 2008 était essentiellement causée par une meilleure fluidité du trafic routier conséquente à une diminution de la congestion. Nous souhaitons néanmoins que vous vérifiiez ce fait en précisant à chaque fois quelles hypothèses d'émission ont été utilisées dans la modélisation pour 2008, 2014 et 2031.

R5) Dans la conclusion (chapitre VI) de l'annexe J du rapport d'étude d'impacts, il est spécifié que les concentrations des contaminants calculées de part et d'autre de la route pour les scénarios 2014 et 2031 sont en diminution par rapport aux concentrations de 2008. Cette diminution s'explique essentiellement en raison de la baisse des taux d'émission que nous avons calculés à l'aide de MOBILE6-C (Version canadienne de Mobile6) qui présume de conditions qui sont à l'origine de la baisse de ces taux d'émission et qui incluent : la bonne performance des automobiles en matière de réduction des émissions polluantes, l'amélioration des carburants utilisés et également les développements technologiques attendus



pour 2014 et 2031. En ce qui concerne l'achalandage sur la route projetée, il est représenté par la hausse des DJMA pour les scénarios 2014 et 2031 (tableau 5.1 de l'annexe J).

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Roberge', written in a cursive style.

Jean Roberge
Directeur Environnement